

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean-Yves LABBE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Dissolution du Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI) - Liquidation des comptes »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En référence aux délibérations du comité syndical du Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI) réuni le 1^{er} décembre, ayant approuvé le principe de sa dissolution et validé les modalités relatives à sa liquidation, le Président sollicite l'accord des conseillers régionaux sur ces bases.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Suite à l'élaboration du Schéma de Référence du Développement du Port (SRDP) présenté en fin d'année 2019 et au constat qui en a résulté sur les évolutions du contexte général (mondialisation des économies maritimes, forte concurrence entre les territoires, transitions écologiques, décarbonation de l'économie, digitalisation), les membres du Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI) ont décidé de créer une nouvelle structure permettant une gestion portuaire plus intégrée qui réponde à ces nouveaux enjeux.

En 2020, a ainsi été constituée la Société Portuaire Brest Bretagne (SP2B) au capital initial de 1 million d'euros détenu par la Région (51%), la CCIMBO (39%) et Brest métropole (10%).

Le SMBI n'ayant dès lors plus vocation à perdurer, sa dissolution constitue ainsi l'aboutissement logique du processus de réorganisation de la gouvernance portuaire.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Dissolution du Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI) - Liquidation des comptes

Nombre de votants : 94

Ont voté pour l'avis du CESER : 94

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité